

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 21 septembre 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Janie Bédard
Madame Isabelle Cantin
Madame Louise Côté
Monsieur Frédéric Gagnon

Administrateurs membres parents

Monsieur Jonathan Guillemette
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Marie-Andrée Houle

Administrateurs membres de la communauté

Monsieur Mario Doucet
Monsieur Henri Dusseault
Madame Geneviève Martel

Absences :

Monsieur Jean-François Labbé
Madame Émilie Poisson
Monsieur Maxime Théberge

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
M^e Michael Provencher, secrétaire général
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Isabelle Cantin propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA RÉUNION DU
31 AOÛT 2021

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de l'ajournement de la réunion du 31 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*,

CA1-079-2109

CA1-080-2109

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Bilan COVID :

- 49 cas depuis le début de l'année scolaire et quatre classes confinées.
- Le taux de vaccination actuel au secondaire (2 doses) serait de 80,6 %.
- Les tests rapides seront mis en place au cours des prochaines semaines dans les écoles primaires.

B) Confinement du 2 septembre dernier

À la suite d'une agression à l'arme blanche près du « Skate parc » municipal, la SQ a déclenché une opération de confinement du quadrilatère scolaire. Le confinement de nos écoles et centres avait pour but d'empêcher l'entrée et la sortie des établissements. Le confinement a été levé sur l'heure du midi par la SQ. Un post mortem est en cours.

C) Une fête, sous format réduit, a été tenue la semaine dernière pour nos retraités.

D) Le Centre de services scolaire des Bois-Francis a reçu le prix d'excellence Cecobois pour le concept structural de la construction du gymnase de l'école Centrale de Saint-Samuel-de-Horton.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Depuis le 31 août, la clientèle a varié comme suit :

Maternelle 4 ans	+ 1 élève
Maternelle 5 ans	stable
Primaire	- 7 élèves
Secondaire	- 5 élèves

Depuis la mi-août, les parents de 24 élèves du primaire et 1 élève du secondaire ont décidé de faire l'enseignement à la maison en raison de l'obligation du port du masque à l'école.

À ce jour, un total de 114 élèves se sont prévalus de l'enseignement à la maison et ce, pour divers motifs.

PARCOURS PRÉSCOLAIRE À VICTORIANVILLE

En prévision des agrandissements d'écoles à venir au cours des prochaines années, une réflexion, accompagnée de consultations informelles auprès de différents groupes et organisations, sera amorcée prochainement relativement aux parcours préscolaire 4 et 5 ans à Victoriaville.

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023 – DÉPÔT DES PROJETS :

CA1-081-2109

A) PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE

ATTENDU que conformément à l'article 238, de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 7^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Guillemette que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de calendrier scolaire 2022-2023 préscolaire – primaire – secondaire et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CA1-082-2109

B) FORMATION PROFESSIONNELLE (EXCLUANT LE CENTRE MARCEL-PROULX (DRUMMONDVILLE))

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QUE l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit le centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Houle que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt des projets de calendrier scolaire 2022-2023 des centres de formation professionnelle (à l'exclusion du Centre Marcel-Proulx) (Drummondville) et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – ÉTÉ 2022 – DÉPÔT DE PROJET

CA1-083-2109

ATTENDU la décision de l'Association de la construction du Québec (ACQ) de fixer la période des vacances sur les chantiers de construction du 24 juillet au 6 août 2022;

ATTENDU que la cessation partielle des activités au Centre de services scolaire des Bois-Francis vise, pour la période estivale 2022, l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien du Centre de services, à l'exclusion du personnel du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et de la formation professionnelle requis pour préparer l'entrée scolaire des élèves dans les centres et du personnel du Service des ressources informatiques et du Service des ressources matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation ainsi que du personnel d'entretien ménager;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le Syndicat du soutien souhaite être consulté sur la période de la cessation partielle d'activités au Centre de services scolaire des Bois-Francis, pour l'été 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Isabelle Cantin de prendre acte du dépôt du projet de la période de cessation partielle des activités du Centre de services scolaire des Bois-Francis fixée du 17 au 30 juillet 2022 qui vise l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien du centre, à l'exclusion du Service des ressources informatiques et du Service des ressources matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation, ainsi que du personnel d'entretien ménager et demande que soient effectuées les consultations prévues par le Syndicat de soutien.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 – DÉPÔT DE PROJET

CA1-084-2109

ATTENDU QUE la direction générale du Centre de services scolaire des Bois-Francis dépose le projet pour les jours chômés et payés pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE le syndicat du soutien souhaite être consulté pour les jours chômés et payés pour l'année scolaire 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Dusseault, de prendre acte du dépôt du projet pour les jours chômés et payés pour tout le personnel du Centre de services scolaire des Bois-Francis autre que le personnel enseignant, pour l'année scolaire 2022-2023 en fonction des dates suivantes:

1 juillet 2022
5 septembre 2022
10 octobre 2022
26 décembre au 6 janvier 2023
2 et 3 mars 2023
7 avril 2023
10 avril 2023
22 mai 2023
23 juin 2023

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil d'administration aura lieu le 19 octobre 2021, à 20 h.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA1-085-2109

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, madame Geneviève Martel, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 16.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Jean-Philippe Hamel, président

Michael Provencher, secrétaire général